



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18/03/2024

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance l'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « PROGRAMMES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES » du plan France 2030.

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lance, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, l'appel à Manifestation d'Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales ». Cette action de France 2030 a pour ambition de faire émerger des programmes de recherche à même de structurer les SHS en France et de répondre aux grands défis sociétaux.

Les analyses en sciences humaines et sociales (SHS) sont essentielles en contexte d'incertitude et de crise pour anticiper les chocs futurs, renouveler les corps de doctrines, comprendre la diversité des comportements et l'évolution des sociétés, mais également évaluer l'efficacité des actions et politiques mises en œuvre.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales » souhaite renforcer les SHS pour qu'elles se positionnent sur des programmes ambitieux autour de thématiques scientifiques prioritaires d'intérêt majeur pour l'État. Grâce à ces programmes d'excellence associant recherche, innovation et rayonnement international, les savoirs produits par les SHS pourront ainsi être pleinement mobilisés pour éclairer les décisions publiques ou privées et pour accompagner l'innovation de rupture. Ils contribueront à répondre aux grandes questions sociétales, géopolitiques, climatiques ou culturelles.

Sur chaque programme lauréat, un véritable effet levier sur le plan national, et un rayonnement scientifique accru au niveau international, seront obtenus grâce à la structuration d'un consortium de recherche adapté associant un établissement porteur, d'autres Établissements, des Organismes Nationaux de Recherche et des partenaires socio-économiques. Les programmes financés s'inséreront dans la stratégie scientifique de l'Établissement porteur, s'appuieront sur les forces en recherche présentes et favoriseront l'émergence de signatures scientifiques parfaitement identifiées.

Ce dispositif s'adresse aux Établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. La procédure de sélection sera opérée pour le compte de l'État par l'ANR et reposera sur un jury international de haut niveau. La phase de pré-sélection permettra aux établissements d'explicitier leur légitimité sur la thématique sociétale d'intérêt majeur qu'ils auront choisie parmi la liste proposée et de préciser la cohérence de leur consortium. Lors de la phase de sélection, l'établissement porteur devra apporter les preuves de sa capacité à mettre en place les leviers nécessaires à l'incubation, à la création, au suivi, à l'ouverture internationale et à la dissémination de la thématique scientifique prioritaire choisie. Le dispositif veillera ainsi à la mise en place d'actions en matière de transfert et de valorisation pour rapprocher l'excellence scientifique des sciences humaines et sociales des acteurs institutionnels, socio-économiques et plus largement des citoyens.

Avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt Programmes de recherche en Sciences Humaines et Sociales doté de 100 millions d'euros, l'État, au travers de France 2030, soutiendra ainsi le renforcement des Sciences Humaines et Sociales, au service de notre souveraineté et de notre rayonnement scientifique.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est disponible sur la page suivante : <https://anr.fr/SHS-2024>

Calendrier

- Fin mars 2024 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en SHS » ;
- 30 mai 2024 : dépôt des lettres d'intention par les établissements ;
- Fin juillet 2024 : résultat de la présélection ;
- 1er octobre 2024 : dépôt des dossiers complets par les établissements présélectionnés ;
- Novembre 2024 : auditions ;
- Décembre 2024 : résultats de l'Appel à manifestation d'intérêt.

Contacts presse

Cabinet de Sylvie Retailleau - secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son

industrialisation.

- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires. Le programme PROQCIMA fait l'objet d'une délégation vers la DGA.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> |@SGPI_avenir

A propos de l'Agence nationale de la recherche (ANR)

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France.

Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ANR a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines sur le plan national, européen et international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur du plan France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. France 2030 soutient l'excellence et les transformations de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la formation et de l'innovation dans des secteurs prioritaires. L'agence assure la sélection, le financement et le suivi de projets en lien avec ces objectifs.

L'ANR est certifiée ISO 9001 et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

Agence nationale de la recherche - contactpresse@agencerecherche.fr